

PROJET PEDAGOGIQUE

2025/2026
2025/2026

Direction

Adeline PAPILLON

I. Accueil de Loisirs « Les p'tits Canailles »

A. Description matérielle

Nature : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) et périscolaire

Organisateur : Association « Les P'tites Canailles » de St Victor-sur-Rhins

Public : Enfants de 3 à 11 ans répartis en 2 groupes d'âge pour l'A.L.S.H. :

- 8 enfants de 3 à 5 ans
- 12 enfants de 6 à 11 ans.
- Ou selon la demande, nous ajustons nos effectifs d'enfants avec le nombre d'animateurs par rapport au quota de la DDCS.

32 enfants de 3 à 11 ans pour le périscolaire répartis comme suit :

- * 14 enfants de 3 à 5 ans
- * 18 enfants de 6 à 11 ans.

Situation géographique : Village de Saint Victor sur Rhins.

Durée : Du lundi 1 septembre 2025 au vendredi 3 juillet 2026 pour le périscolaire et les vacances scolaires jusqu'au 29 août 2025.

Jours et horaires de l'accueil : Les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 18h00.
Périscolaire de 16h45 à 18h du lundi au vendredi (hors mercredi).

Repas : Pendant les mercredis les repas sont confectionnés par la cuisinière de l'école et pendant les vacances scolaires et mercredis à partir de janvier 2026 par un traiteur sauf les jours de sortie où un pique-nique est demandé aux parents.

B. Équipe d'encadrement des activités

- Une directrice BAFD stagiaire
- Une animatrice BAFA et/ou un stagiaire BAFA ou sans diplôme selon effectifs

C. Locaux et équipements :

Local communal réparti comme suit :

- 1 pièce principale pour les activités.
- 1 salle de jeux ou de repos.
- 2 sanitaires.
- 1 coin vestiaire.
- 1 salle avec un frigo,

- Le bureau de la direction.

La cantine de l'école.

Un accès permettant de se rendre à la salle d'éveil dans l'école.

Lieux des activités :

- Le Centre de Loisirs
- La salle d'éveil
- La cours de récréation
- Le city-stade
- Pleine nature (champ, pré, bois - autorisation préalable demandée aux exploitants)
- La salle des sports
- La salle des charpentes
- Autres lieux selon la sortie... (Piscine, Lac des Sapins, Musées...)

II. Un accueil adapté aux enfants

A. Vie quotidienne

Mettre l'accent sur la vie collective et le **respect de chacun** (comportement, langage...) en impliquant les enfants dans la définition des règles de vie communes. (Exemple : *Elaboration d'une charte*).

Proposer des temps de concertation et/ou discussions visant à recenser les demandes des enfants.

Impliquer les enfants dans le **RANGEMENT** du matériel afin de leur permettre d'accéder à une certaine autonomie et de les impliquer dans les tâches de la vie collective.

□ Respect du matériel et des locaux.

Organiser le repas de manière qu'il soit un temps convivial, d'échanges, de partage, de rencontre.

Impliquer les enfants dans les différents temps de la vie collective, et plus spécifiquement sur les temps de repas (mise en place de la table, débarrassage, nettoyage,).

B. Rythme de l'enfant - Journée type

1. Les mercredis et vacances scolaires

7h30-9h : accueil échelonné. Chaque enfant sera libre dans le choix d'une activité calme.

9h-9h30 : « Mise en ambiance » : chants, danses, jeu de connaissance, présentation de la journée.

9h30 au plus tard les activités devront démarrer ; elles prennent fin vers 11h30.

De 11h30 à 12h : Départ des enfants qui ne mange pas au centre. Temps libre.

12h30-13h30 : Repas

Après le repas, l'après-midi reprend progressivement par un « temps calme/ libre » (13h30 - 14h15). Puis l'accueil des enfants qui arrivent pour l'après-midi.

Une sieste est proposée aux enfants qui le souhaitent ou qui en ont besoin.

De 14h15 à 16h30 les enfants sont en activités. Un goûter est également proposé.

A partir de 16h30 jusqu'à 18h00 : Heure de départ du centre. Les enfants présents auront de nouveau un temps libre où ils pourront choisir leurs activités.

De même que les activités, pendant les temps libres, les animateurs sont présents, jouent et proposent des activités tout en assurant la sécurité physique, affective et morale de l'enfant.

Élaborer un programme privilégiant les sorties à l'extérieur et la diversité des activités tout en tenant compte du rythme des enfants.

2. Périscolaire

A partir de 16h45, les activités commenceront. Un départ échelonné est possible à partir de 17h15 jusqu'à 18h. Le temps périscolaire étant très court, privilégier des activités suscitant l'apprentissage de technique de base et l'imaginaire (peinture, découpage, collage...) en suivant les saisons et les fêtes ainsi que divers jeux coopératifs, sportifs, de société... Le vendredi on se « défoule » avec des jeux musicaux / danse.

Globalement, la journée est divisée entre des temps de détente et des temps de

« pleine activité ».

C. Créer un climat sécurisant pour l'enfant

Intégrer les enfants nouveaux au groupe :

- en les présentant aux autres enfants (jeux de connaissance).
- en les impliquant dans les activités proposées

Donner des repères aux enfants :

- dans l'espace (où se trouvent les choses ?)
- dans le temps (que fait-on ? Quand ? Avec qui ? Comment ?)
- en rappelant les règles de vie communes.

Permettre à chacun de participer à la vie du centre de loisirs, d'évoluer au sein du groupe et d'y trouver sa place. Les enfants participeront à la décoration du centre de loisirs.

Faire respecter une certaine hygiène : lavage des mains avant le repas, après être allé aux toilettes, après une activité...

Veiller à ce que les enfants aient une tenue adéquate aux sorties proposées.

D. Les activités, objectifs et moyens

Les activités sont des supports permettant d'atteindre les objectifs éducatifs déterminés dans le projet pédagogique et non une fin en soi. Elles devront contribuer à l'épanouissement physique et culturel de l'enfant.

L' « Accueil de Loisirs » ne devra en aucun cas être considéré comme un lieu d'apprentissage compétitif.

Les activités devront susciter :

- La découverte de sites (Base de loisirs du Lac des Sapins, expositions, musées...), de nouvelles méthodes d'activités (peintures aux doigts, teintures naturelles...), de nouvelles règles.
- La découverte de leur environnement proche et des possibilités qui leur sont offertes à proximité. Découverte de leur région, de villages, du patrimoine en général.
- Une certaine sensibilisation à la notion de respect au sens large (respect de l'environnement, respect des locaux, **respect des autres, des différences...**).
- L'acquisition de savoir-faire (apprendre à...) afin d'aider l'enfant dans certaines

phases d'apprentissage.

- Les rencontres entre les enfants (sports collectifs, grands jeux, jeux coopératifs)
- L'entraide entre petits et grands. (Solidarité).

Les activités devront permettre de découvrir un environnement différent du cadre de vie habituel :

- Développer les activités de plein air.
- Développer la découverte de milieux différents.
- Développer les activités manuelles, culturelles, physiques et sportives.

Elles devront être adaptées aux enfants et à leurs possibilités.

Lors des activités manuelles, permettre aux enfants de découvrir différentes matières et la manière de les exploiter. L'animateur devra guider et soutenir les enfants dans cette démarche de découverte.

Favoriser la créativité et l'imaginaire des enfants.

Valoriser le travail, les réalisations de chacun. Il vaut mieux une réalisation qui nous semble moins jolie mais faite par l'enfant et dans laquelle il se retrouve qu'un bel objet fait par l'animateur mais ce dernier l'accompagne dans sa réalisation. (Explication de l'utilisation du matériel...).

Le temps d'activités étant précédé d'une mise en place de matériel et de son rangement, les enfants devront y participer régulièrement et activement.

III. Les relations avec les familles

Développer une relation de confiance entre l'équipe et les familles :

- Être disponible et à l'écoute des enfants et des parents.
- Favoriser les discussions avec les parents afin de « désamorcer » les éventuelles inquiétudes. Expliquer le déroulement de la journée, où vont se dérouler les repas, les activités qui vont être proposées, qui va s'occuper des enfants...

Ne pas oublier : si les parents sont inquiets, les enfants ne seront pas rassurés et ne

profiteront pas pleinement de leur journée et de leurs activités.

IV. Le travail d'équipe

A. Agir de manière cohérente au sein de l'équipe

S'impliquer dans l'élaboration des activités de l'« Accueil de Loisirs » en ayant toujours en tête le projet pédagogique et les intentions éducatives qui en découlent.

Associer l'équipe (membres de l'association + équipe de direction / animation) aux interrogations ou aux difficultés que l'on rencontre concernant certains enfants.

Agir de manière cohérente en ayant le même discours auprès des familles et des enfants (en cas de point de vue différent, cela doit se discuter en réunion et non devant les parents ou les enfants).

Être attentif à sa façon d'être (comportement, langage, attitude...) et à l'image que l'on renvoie aux enfants ou aux parents.

B. Rôle de la directrice

La directrice situe son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif. Elle est garante de la sécurité physique et affective des mineurs accueillis. Elle conduit un projet pédagogique en référence au projet éducatif, assure la gestion de l'accueil, dirige le personnel et développe les partenariats et la communication. La directrice est responsable de la formation des animateurs stagiaires et la formation continue des animateurs non-stagiaires.

« C'est l'animateur de tous les animateurs ».

C. Rôle de l'animateur

L'animateur est garant de la sécurité physique, affective et morale de l'enfant :

Il sait à chaque instant combien d'enfants lui sont confiés. **COMPTER** est le premier rôle de l'animateur avant de jouer.

Il veille scrupuleusement au respect de toutes les règles d'hygiène et de sécurité.

Il connaît la législation en vigueur. Il interroge ou interpelle la direction sur ces questions le cas échéant.

L'animateur devra proposer des activités de loisirs dans le respect du projet pédagogique.

Les animations sont préparées et organisées en amont. Chaque activité est un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs.

Il devra veiller au bien-être des enfants et sera à l'écoute de leurs attentes et de leurs questions.

L'animateur a un rôle éducatif important car il devra savoir expliquer, argumenter ses choix auprès du groupe d'enfants.

L'animateur devra accompagner l'enfant dans une démarche de respect, d'écoute.

Malgré les difficultés qui peuvent survenir, toujours privilégier les explications calmes plutôt que les sanctions.

Les enfants doivent respecter le matériel, **les Animateurs aussi !!!**

L'usage du téléphone portable est réglementé. Sauf cas exceptionnel (sortie, gravité, urgence...), l'animateur ne devra ni téléphoner, ni répondre à ses appels et ses textos d'ordre personnel. Ainsi, l'utilisation du téléphone devant les enfants est interdite. En effet, nous avons sous notre responsabilité des enfants et nous devons garantir à chaque instant leur sécurité.

Mais la convivialité est de rigueur, par conséquent le sourire et la bonne humeur sont les bienvenues. 😊

V. Thème et activités

A. Les activités

Certaines activités sont présentes du fait de leur nature dans un Accueil de Loisirs telles que :

- Les activités manuelles / artistiques : Elles permettent à l'enfant de développer sa motricité, les notions du corps et d'espace, aident l'enfant à s'extérioriser, à s'exprimer, à s'affirmer ...

- Les jeux de plein air / sportifs : Ils permettent à l'enfant de se défouler, apprendre de nouvelles règles et de découvrir des endroits nouveaux...

D'autres activités seront pratiquées durant l'année au Centre de Loisirs et devront être l'objet de vigilance et de sécurité plus accrues comme :

- La baignade : Il se doit de respecter toutes les consignes qui y sont liées.

– Les sorties extérieures au village : Trajet en bus ou en train, visite de musée, séance de cinéma, visite de parcs...

B. Le thème

Les thèmes choisis lors des vacances scolaires restent assez large pour qu'ils puissent ainsi respecter la diversité des activités et permettre de découvrir toutes formes d'expression et d'activités artistiques, culturelles et sportives afin de favoriser la construction et le développement de leur personnalité.

Toutes approches pédagogiques peuvent être mises en place : activités manuelles, activités sportives, jeux de pistes, sorties diverses, activités culturelles, musicales et culinaires.

Être au centre de loisirs est un moment privilégié, avec des activités originales, innovantes et qui permettent de s'impliquer, être acteurs de ses vacances (découvrir, jouer, apprendre).

Puis les mercredis suivre le fil de l'année pour mener des activités sur la saison présente, une fête à venir, une journée à thème particulier (l'air, l'eau, la nature...).

Enfin, le temps périscolaire permettra de découvrir différents jeux et/ou activités manuelles simples et rapides à réaliser dans un court temps de loisirs.

N'oublions pas que l'animation doit être une source de plaisir pour chacun, d'enrichissement, de partage, de communication et de respect...

Toutes nos actions se font dans le respect des règles et de la sécurité.

VI. Modalité d'évaluation

- Bilan avec les enfants en fin de journée
- Rencontre avec les parents
- Bilan régulier entre la direction, l'équipe d'animation et l'association.
- Évaluation des stagiaires

